

1142 - Développement des transports collectifs

**Subvention pour la liaison bus-
vélo Endingen Sélestat mise en
place par le Landkreis Emmendingen**

Rapport n° CP/2014/319

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Ce rapport a pour but d'approuver la convention entre le Landkreis Emmendingen et le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention de 1050 € relative à la liaison de car entre Endingen et Sélestat au titre de l'année 2013.

Le Landkreis Emmendingen a mis en place au long de la saison touristique 2013 (*Pâques/Toussaint*) un service de bus reliant Endingen à Sélestat.

Ce service a circulé les samedis et les dimanches entre le 31 mars et le 27 octobre 2013 à raison de 4 allers-retours quotidiens et permettait en outre de prendre en charge les vélos dans une remorque.

Concomitamment, le Conseil Général a décidé de supprimer les liaisons qu'il organisait le dimanche entre Marckolsheim et Sélestat via la ligne régulière 520.

Afin de soutenir l'initiative du Landkreis Emmendingen et compte tenu des économies réalisées sur la ligne régulière 520, une subvention d'un montant de 1050 € pourrait être accordée au titre de l'année 2013.

Afin de procéder à son règlement, une convention doit être signée entre nos deux collectivités.

Malgré le résultat mitigé de la saison 2013, le Landkreis Emmendingen prévoit de poursuivre l'expérimentation en 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président approuve la convention à intervenir avec le Landkreis Emmendingen et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL